

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_17

5

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 44

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPI : désignation d'un nouveau délégué au SBAISS

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick – AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle-
CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline -
CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPI : désignation d'un nouveau délégué au SBAISS

Vu l'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) créant la compétence GEMAPI ;

Vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), faisant de la compétence GEMAPI une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018 ;

Vu l'article L 5711-1 du CGCT, selon lequel « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »,

Vu la délibération n°20180125_15 en date du 25 janvier 2018, transférant la compétence de la Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations « GEMAPI » aux 6 syndicats suivants : SBAISS, SMA BACAB, SyBRA, SBCP, SyBTB, SyMBA (exercice de la compétence par délégation),

Vu la délibération n°20200730_12B en date du 30 juillet 2020, désignant les représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SBAISS,

Vu la délibération n°20221027_02 en date du 27 octobre 2022, désignant de nouveaux représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SBAISS suite à démission/vacance de siège,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement et de la GEMAPI rappelle aux conseillers communautaires l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CDC Cœur de Charente.

Les missions exercées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondation (GEMAPI) sont exercées pour le compte de Cœur de Charente par les 6 syndicats de bassins suivants :

1. Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)
2. Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB)
3. Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
4. Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)
5. Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)
6. Délégation de la compétence au Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SyMBA).

Afin de représenter la CDC au sein de ces syndicats, il est nécessaire de désigner des délégués.

Monsieur le Vice-Président précise qu'un siège de suppléant est vacant au sein du SBAISS.

M. POUPIN Freddy (Saint-Front) est seul candidat pour être suppléant.

Liste des membres siégeant au SBAISS à compter de ce jour :

SBAISS				
Délégués	Titre	Nom	Prénom	Commune
Titulaires	Mme	CHARRIERE	Marie-Thérèse	ST FRONT
	Mme	TOURE	Eliane	VENTOUSE
	M.	DANEDE	Laurent	TOURRIERS
	M.	JEAN	Yves	CELLEFROUIN
	Mme	BIDENNE	Suzanne	MOUTON
	Mme	RIOU	Anne	VALENCE
Suppléants	M.	POUPIN	Freddy	ST FRONT
	Mme	DELAILLE	Isabelle	VENTOUSE
	Mme	ETIENNE	Murielle	VAL-DE-BONNIEURE
	Mme	PERRON	Michelle	LA TACHE
	Mme	FOUCHER	Sylvie	VENTOUSE
	M.	LETELLIER	Nicolas	VAL-DE-BONNIEURE

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la désignation précitée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

